

SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

Note à l'attention de l'Assemblée générale ordinaire du CHUPMB
et proposition de décision

Réunion du 22 décembre 2022

AG. 22-14 Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022

L'Assemblée générale ordinaire du second semestre 2022 s'est tenue le 30 juin 2022 et avait pour ordre du jour :

- AG.22-1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2021.
- AG.22-2 Approbation du rapport de gestion – année 2021 et ses annexes (rapport annuel de rémunération et rapport annuel du comité de rémunération).
- AG.22-3 Rapport spécifique sur les prises de participation.
- AG.22-4 Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2021 et des règles d'évaluation.
- AG.22-5 Approbation du rapport de gestion spécifique au code des sociétés.
- AG.22-6 Rapport du Commissaire-Réviseur.
- AG.22-7 Rapport du Collège des Contrôleurs.
- AG.22-8 Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2021.
- AG.22-9 Approbation des modifications apportées aux règles d'évaluation.
- AG.22-10 Décharge aux Administrateurs.
- AG.22-11 Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs.
- AG.22-12 Décharge au Commissaire-Réviseur.
- AG.22-13 Désignation de Madame Barbara CROMBEZ, en qualité d'administrateur du CHUPMB, représentant la Commune de Frameries.

L'ensemble des points à l'ordre du jour a été approuvé à la majorité de voix.

Proposition de décision :

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juin 2022.

Stéphane OLIVIER
Directeur général



SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS- BORINAGE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Séance du 30 juin 2022 à 18h15

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, en son siège social à Mons, Boulevard Kennedy, 2, s'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la Société Coopérative Intercommunale « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage », constituée le trente et un janvier mil neuf cent nonante suivant acte reçu par le notaire Franz VILAIN à Frameries et publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf juin mil neuf cent nonante sous le numéro 900609-440, dont les statuts ont été modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires, dont la dernière s'est tenue ce 30 juin 2022 à 18h (Publication au Moniteur Belge du 22/07/2022 -22088803), par acte de Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

La séance est ouverte à 18h49 par Monsieur Samy KAYEMBE, Président, conformément à l'article 21 des statuts, Monsieur le Président désigne comme scrutateurs :

1. Madame Marie MEUNIER
2. Monsieur Brahim OSIYER

Le secrétaire est Stéphane OLIVIER, Directeur général.

La tenue de la présente Assemblée générale a été notifiée à tous les associés par courriel du 30 mai deux mil vingt-deux, contenant l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour. L'ensemble étant accompagné des documents y afférents, conformément à l'article 20 de nos statuts.

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



- ❖ Sont présentes et ont délibéré les communes suivantes :

Nom	Nb actions	Délégués présents
Ville de Mons	530.224	Marc BARVAIS, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Samy KAYEMBE, Brahim OSIYER
Commune de Boussu	100	Giovanna CORDA
Commune de Quaregnon	1	Alain TORREKENS
Commune de Jurbise	1	Caroline MORCRETTE
TOTAL	530.326	

- ❖ Ne sont pas présentes et ne sont pas prises en compte pour le calcul des différents quorums de présence et de vote les communes suivantes :

Nom	Nb parts sociales
Commune de Frameries	74.231
Ville de Saint-Ghislain	100
Commune de Colfontaine	100
Commune de Quévy	80
TOTAL	74.511

- ❖ Sont présents les associés non-communaux suivants :

Nom	Nb actions	Délégués présents
CPAS de Mons	161.314	Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY
Province de Hainaut	63.627	Angélique MEURANT
U MONS	1.000	Bernard HARMEGNIES
ETHIAS	200	Marcel PETRY
TOTAL	226.141	

- ❖ Ne sont pas présents les associés non-communaux suivants :

Nom	Nb parts sociales
ASBL Association Médecins HSG	12.000
BELFIUS	3.000
ULB	2.000
MAISON DE LA SOLIDARITE DE MONS-WALLONIE PICARDE	2.000
TOTAL	19.000

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons :** Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut :** Angélique MEURANT **Commune de Boussu :** Giovanna CORDA **Commune de Jurbise :** Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon :** Alain TORREKENS **U Mons :** Bernard HARMEGNIES **Ethias :** Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



Quorum de présences :

Sur les 604.837 parts communales, 530.326 sont présentes.

Sur les 245.141 parts non-communales, 226.141 sont présentes.

Conformément au prescrit de l'article dix-huit des statuts, ils représentent plus de la moitié du capital social, et au moins un cinquième du capital souscrit par les communes associées.

Pour le calcul du quorum de présence, il est tenu compte de l'intégralité des voix attachées aux parts dont dispose l'associé communal, dès lors qu'un(e) seul(e) de ses représentant(e)s est présent(e).

Ces faits étant vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée conformément au Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

AG.22-1 Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2021.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2021 par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux**AG.22-2 Approbation du rapport de gestion – année 2021 et ses annexes (rapport annuel de rémunération et rapport annuel du comité de rémunération).**

Monsieur KAYEMBE, Monsieur Stéphane OLIVIER et Madame Sophie BRICHARD présentent le rapport de gestion de l'intercommunale CHUPMB pour l'année 2020 et précisent que ce rapport de gestion comporte des annexes, à savoir ; rapport annuel de rémunération (CDL L6421-1) ; rapport annuel du Comité de rémunération (CDL L1523-17 §2).

- L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion – année 2021 et ses annexes (rapport annuel de rémunération et rapport annuel du comité de rémunération l'évaluation du plan stratégique 2020-2022 de l'intercommunale CHUPMB) par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
 0 « ABSTENTIONS »
 0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux**AG.22-3 Rapport spécifique sur les prises de participation.**

Conformément à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, l'AG du premier semestre votera les comptes 2021 de l'intercommunale ; le CA présente à l'AG le rapport spécifique sur les prises de participation, conformément à l'article L1523-13 §3 du Code précité.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport spécifique sur les prises de participation du CHUPMB par

489.525 voix « POUR »
 40.801 « ABSTENTIONS »
 0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
 0 « ABSTENTIONS »
 0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux**AG.22-4 Présentation des comptes relatifs à l'exercice 2021 et des règles d'évaluation.**

Monsieur CASTERMAN présente les comptes de l'exercice 2021 de l'intercommunale CHUPMB. Les comptes annuels consolidés du CHUPMB de l'exercice 2021 sont intégrés au rapport de gestion 2021 de l'Intercommunale.

1) Evolution de l'activité :

L'année 2021 a été marquée par une reprise progressive de l'activité tant au CHU Ambroise Paré qu'au CHP Chêne aux haies, les principaux indicateurs d'activité retrouvant des niveaux légèrement supérieurs à ceux de l'année 2019, après une année de net recul imputable à la crise du Covid-19.

Les aides financières accordées par les pouvoirs publics, tant au niveau fédéral que régional, ont été considérablement réduites par rapport à l'année précédente, ce qui a particulièrement touché le secteur de l'hospitalisation générale, qui clôture avec un résultat déficitaire.

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



L'intercommunale a créé un troisième secteur d'activités en date du 1er janvier 2021, centré sur les activités non hospitalières : maisons de repos, résidences-services, crèches, services de maintien à domicile ; pour l'essentiel, il s'agit de services transférés du CPAS de Mons, qui en assurait auparavant la gestion, et des activités de l'ASBL Centre Régional Mons-Borinage qui ont été reprises par l'intercommunale.

Ce secteur, lui aussi été touché par la crise, et comportant une dimension sociale forte, n'a pu atteindre l'équilibre financier.

La très bonne tenue du secteur des activités psychiatriques, articulées autour du CHP Chêne aux haies, a toutefois permis de clôturer l'année sur un résultat consolidé bénéficiaire.

2) Les comptes annuels consolidés :

L'exercice 2021 se clôture par un bénéfice consolidé de 455.144,56 € : perte de 1.129.248,16 € pour l'hôpital général, bénéfice de 2.348.892,32 € pour l'hôpital psychiatrique, perte de 764.499,60 € pour le secteur des activités non hospitalières.

Le total du bilan s'élève à 345.804.798,02 €.

Ces éléments appellent les commentaires suivants :

2.1) Bilan

Le total des actifs immobilisés s'élève à 237.663.644,04 €, soit une augmentation de 14,80 % par rapport à l'exercice 2020, imputable essentiellement à l'incorporation des immobilisés propres au nouveau secteur non hospitalier.

Le volume des actifs circulants augmente, essentiellement du chef de l'arrivée du nouveau secteur, passant de 101.460.774,81 € à 108.141.153,98 €.

Les capitaux propres régressent très légèrement de 71.249.360,97 € à 71.204.424,26 € (delta négatif de 44.936,71 €) :

Capitaux propres 2020 : 71.249.360,97

+ Variation compte Apports : + 115.793,44 (transfert de l'ASBL CRMB)

+ Variation compte Autres réserves indisponibles : + 213.281,82 € (idem)

+ Variation compte Résultat reporté : 1.593.096,48 € (bénéfice de l'intercommunale : 455.144,56 € + transfert ASBL CRMB 1.137.951,92 €)

+ Variation compte Subsidés d'investissements : - 1.967.108,45 €

= Capitaux propres 2021 : 71.204.424,26 €

Le volume des dettes à long terme vis-à-vis des établissements de crédit recule légèrement, ce qui s'explique par le remboursement progressif des emprunts contractés en vue de financer les travaux d'infrastructures réalisés de 2014 à 2018.

Au niveau des autres dettes à long terme, on constate une majoration de 26.224.407,69 €, liée aux immeubles du secteur non hospitalier, dont le CPAS et la Ville de Mons concèdent l'usage à l'intercommunale au travers de baux emphytéotiques.

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



2.2) Compte de résultats

Le compte de résultats consolidé fait apparaître, par rapport à l'exercice 2020, une progression du chiffre d'affaires (+16,39 %), imputable à la création du troisième secteur ; en réalité, les principales recettes hospitalières découlant en tout ou en partie de l'activité (budget des moyens financiers, honoraires, forfaits de conventions INAMI) retrouvent à peu près leur niveau d'avant la crise Covid, sans atteindre les taux de croissance observés au cours des années antérieures à la pandémie.

Les charges d'exploitation sont, dans le secteur hospitalier, lourdement affectées par la mise en œuvre au 1er juillet 2021 des dispositions de l'IF-IC, qui induisent une augmentation des charges salariales non entièrement couverte par le financement BMF dédié ; le delta à charge des hôpitaux est estimé, pour le second semestre 2021, à 2.258.378,36 € pour le CHU Ambroise Paré et 582.445,22 € pour le CHP Chêne aux haies, ce qui affecte très négativement le résultat de ces hôpitaux.

Le résultat d'exploitation consolidé est de - 2.351.746,59 €, le résultat courant de - 4.510.964,69 €, et le résultat de l'exercice de + 445.144,56 €.

3) Événements majeurs survenus après la clôture.

Aucun événement notable n'est survenu après la clôture qui soit de nature à modifier l'appréhension que l'on peut avoir de la situation économique de l'institution.

4) Risques et incertitudes.

4.1 Evolution de l'activité médicale

L'activité médicale a connu des fluctuations très importantes au gré des diverses phases de la pandémie, reculant fortement lorsque l'intensité de la crise connaissait un pic, et reprenant vigueur en période de relative rémission.

Les hôpitaux et la société en général se sont adaptés progressivement aux rebonds de la pandémie, et de nouvelles vagues à venir n'induiraient probablement plus une réduction aussi importante de l'offre de soins non Covid ; le recul d'activité serait sans doute plus limité, ce qui ne serait pas forcément plus favorable aux hôpitaux, car les aides compensatoires des pouvoirs subsidiaires pourraient être jugées inutiles et disparaître.

La pénurie en matière de personnel médical et infirmier, conjuguée à un niveau d'absentéisme toujours élevé, constituent aussi des freins au redéploiement complet de l'activité.

4.2 Evolution du contexte réglementaire (réforme du secteur)

La logique de regroupement au sein de réseaux hospitaliers, fondée sur une logique de mise en commun des moyens disponibles, reste pleinement d'actualité.

5) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

La volonté des pouvoirs organisateurs du CHU Ambroise Paré et des hôpitaux du Groupe Jolimont, de regrouper au 1er janvier 2023 les activités de ces hôpitaux au sein de l'ASBL Helora, entraînerait en pareil cas le transfert des activités du secteur A de l'intercommunale à

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général

Helora ; l'intercommunale subsisterait alors avec les seules activités du secteur B (santé mentale) et du secteur C (activités non hospitalières).

- L'Assemblée générale ordinaire prend connaissance des comptes de l'exercice 2021 et des règles d'évaluation.

AG.22-5 Approbation du rapport de gestion spécifique au code des sociétés.

Les sociétés doivent déposer leur rapport de gestion en même temps que les comptes annuels. Le CHUPMB a établi son rapport de gestion spécifique au code des sociétés, **Monsieur CASTERMAN** le présente.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve le rapport de gestion spécifique au code des sociétés par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux

AG.22-6 Rapport du Commissaire-Réviseur.

Madame Catherine SAEY, réviseur d'entreprises - associée chez RSM InterAudit, présente à l'Assemblée générale, le rapport du commissaire-réviseur pour l'exercice 2021.

RSM InterAudit a procédé au contrôle légal des comptes annuels du CHUPMB, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 345.804.798,02 €.

- L'Assemblée générale ordinaire prend connaissance du rapport du Commissaire-Réviseur.

AG.22-7 Rapport du Collège des Contrôleurs.

Conformément à l'article L1541-2, 4^{ème} alinéa du Code de la démocratie locale et de la décentralisation qui prévoit : « Avant l'entrée en vigueur du décret habilitant l'organe de contrôle

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



régional dont question à l'article L1523-24, le contrôle de l'intercommunale sera assuré par un ou plusieurs réviseurs. »

Le réviseur remplit donc à lui seul la mission de Collège des Contrôleurs à ce jour.

Il est fait référence au rapport du Commissaire - Réviseur pour ce point.

- L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport du Collège des Contrôleurs.

AG.22-8 Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2021.

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont intégrés au Rapport de gestion 2021 de l'Intercommunale.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve les comptes relatifs à l'exercice 2021 par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux

AG.22-9 Approbation des modifications apportées aux règles d'évaluation.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve les modifications apportées aux règles d'évaluation par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



AG.22-10 Décharge aux Administrateurs.

Conformément à l'article L1523-13 §3. du CDLD, la première Assemblée générale de l'exercice se prononce, après l'adoption du bilan, par un vote distinct sur la décharge des administrateurs et des membres du collège.

Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

- L'Assemblée générale ordinaire donne décharge aux administrateurs par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux**AG.22-11 Décharge aux membres du Collège des Contrôleurs.**

- L'Assemblée générale ordinaire donne décharge au Collège des Contrôleurs par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux**AG.22-12 Décharge au Commissaire-Réviseur.**

- L'Assemblée générale ordinaire donne décharge au Commissaire-Réviseur.

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général



489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux

AG.22-13	Désignation de Madame Barbara CROMBEZ, en qualité d'administrateur du CHUPMB, représentant la Commune de Frameries.
-----------------	--

L'Administration Communale de Frameries, a désigné en sa séance du 24 janvier 2022, Madame Barbara CROMBEZ, en qualité d'administrateur du CHUPMB, représentant la Commune de Frameries (courrier du 25 janvier 2022, adressé à la Direction du CHUPMB).

Le Conseil d'administration du CHUPMB, en sa séance du 27 janvier 2022, a approuvé cette désignation.

- L'Assemblée générale ordinaire désigne Madame Barbara CROMBEZ, en qualité d'administrateur du CHUPMB, représentant la Commune de Frameries par

489.525 voix « POUR »
40.801 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés communaux

Et

226.141 voix « POUR »
0 « ABSTENTIONS »
0 voix « CONTRE »

Pour les associés non-communaux

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h05.

Le présent procès-verbal figure de la page AG 2022-1 à la page AG 2022-23.

Stéphane OLIVIER
Directeur Général

Samy KAYEMBE
Président

[Procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 à 18h15](#)

Ville de Mons : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Brahim OSIYER, Yves ANDRE, Florent DUFRANE, Marc BARVAIS **CPAS de Mons** : Marie MEUNIER, Marie-Claire DIEU, Frédérique MAHY **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT **Commune de Boussu** : Giovanna CORDA **Commune de Jurbise** : Caroline MORCRETTE **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS **U Mons** : Bernard HARMEGNIES **Ethias** : Marcel PETRY

Stéphane OLIVIER, Directeur général

